Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 15.XI.1999 et de la publication le 5.XI.1999
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 1999

DELIBERATION N°99.10.639

OBJET : mise en place de plusieurs stages de " Gym sky dance " et " Jazz harmonie " pour les adolescents et adultes.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la délibération en date du 6 septembre 1996, n° 96/09/84, relative à la création du service des Sports, Loisirs, Jeunesse,

VU l'avis de la commission des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

APRES en avoir délibéré

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir)

DECIDE la mise en place de plusieurs stages de Gym Sky Dance et Jazz Harmonie pour les adultes et adolescents,

DECIDE de fixer à 31,00 Frs la participation au stage les samedis pour les Yerrois et à 40,00 Frs pour les non Yerrois,

PRECISE que les nouveaux adhérents s'acquittent d'un droit d'inscription de 50 Frs pour un adulte et de 30,00 Frs pour un adolescent.

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune, exercice 4, sous fonction 4142, nature 706321.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire
adjoint délégué

Pour extrait conforme
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
15. NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 [illegible] AX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE